

Système politique montréalais

POL4840 — Groupe 30 — Hiver 2018

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.M.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

Chargé de cours :

Courriel :

Bureau :

Téléphone :

Disponibilités :

Florent Michelot

michelot.florent@uqam.ca

A-3610

514 987-3000, poste 4527 (pas de messagerie)

Le mercredi, de 15 h 30 à 17 30 h et sur rendez-vous



Illustrations : Caroline Lavergne
 © Tous droits réservés — @carolinedessine

Présentation du cours	1
Descriptif officiel du cours	1
Commentaires du chargé de cours	1
Compétences et objectifs	1
Calendrier de la session	2
Évaluation des compétences.....	3
Exigences et évaluations	3
Entente d'évaluation avec les étudiants	3
Évaluation n° 1 : Discussion sur l'actualité politique municipale sur le groupe Facebook	4
Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison.....	6
Évaluation n° 3 : Examen intratrimestriel.....	7
Évaluation n° 4 : Projet de recherche par affiche de fin de session	8
Barème de notation	9
Exigences et critères d'évaluation.....	9
Présentation et remise des travaux.....	9
Critères principaux.....	9
Qualité du français.....	9
Retards	10

Présentation du cours

Descriptif officiel du cours

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté urbaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.U.M. (sic) et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

Commentaires du chargé de cours

Cet enseignement a pour objectif principal de familiariser l'étudiant avec les grands principes et enjeux qui régissent la structure et les modalités de fonctionnement des organismes et des appareils publics de la ville de Montréal et de son agglomération.

Appuyé par des exposés théoriques et des études de cas de praticiens ainsi que d'acteurs publics et à l'aune des grands principes développés en cours, l'étudiant sera amené à comprendre et à analyser les grandes problématiques contemporaines du milieu municipal montréalais.

Il vise à apporter une réflexion autonome quant aux aspects structurels (lois, administration, ressources humaines, etc.) et sectoriels (économie, droit, programmes et politiques publiques, etc.) qui animent l'administration et les différents réseaux du secteur public.

Compétences et objectifs

Expliquer les cheminements de prises de décisions dans l'administration.

Au terme de cet enseignement, l'étudiant devrait être en mesure de percevoir, de façon systémique, le fonctionnement politico-administratif de Montréal et de ses instances, à l'aide des connaissances acquises et de ressources employées par l'administration.

- *Objectif 1 : Identifier convenablement l'évolution des principaux enjeux de la métropole montréalaise, en s'appuyant sur une réflexion multidisciplinaire.*
- *Objectif 2 : Discuter, de manière contradictoire, de l'organisation des institutions montréalaises et de leurs prérogatives respectives, en étudiant les lois et chartes applicables.*
- *Objectif 3 : Réemployer, de façon critique, les principales idéologies du débat public en formulant un raisonnement cohérent, par l'examen des principales théories administratives et sociologiques.*
- *Objectif 4 : Expliquer rigoureusement un événement de l'actualité montréalaise, en utilisant une démarche dialectique.*

Calendrier de la session

	Semaine	Date	Titre de la séance	Remise de travail
Introduction et mise en contexte	Semaine 1	10 janv. 2018	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants	
	Semaine 2	17 janv. 2018	Montréal, un regard croisé entre chiffres et histoire. Urbanité et politique.	
	Semaine 3	24 janv. 2018	Formation à la recherche scientifique Principes et enjeux des politiques municipales : des préoccupations panquébécoises	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 4	31 janv. 2018	Cadre juridique et politique de Montréal	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 5	7 févr. 2018	La réforme de 2002 : quel choix de décentralisation et de démocratie pour Montréal ?	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
1re partie. Les structures politico-administratives montréalaises	Semaine 6	14 févr. 2018	La métropolisation de Montréal et sa gouvernance, de la C.U.M. à la CMM.	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 7	21 févr. 2018	Examen intratrimestriel	Évaluation n° 3 : Examen intratrimestriel
	Semaine 8	28 févr. 2018	Semaine de lecture	
	Semaine 9	7 mars 2018	Activité de suivi des travaux	
	Semaine 10	14 mars 2018	La démocratie représentative à Montréal : institutions et pratiques.	
2e partie. L'exercice de la démocratie municipale	Semaine 11	21 mars 2018	Le rôle des partis politiques municipaux montréalais.	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 12	28 mars 2018	Le système électoral montréalais : codifier la vie politique et garantir la participation du plus grand nombre	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 13	4 avr. 2018	La démocratie municipale montréalaise : quelle dimension participative ?	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 14	11 avr. 2018	Les mouvements urbains montréalais	Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison
	Semaine 15	18 avr. 2018	Salon des exposants	Évaluation n° 4 : Projet de recherche par affiche de fin de session
Conclusion				

Évaluation des compétences

Exigences et évaluations

Selon l'entente à convenir avec le groupe, l'évaluation est progressive et comporte cinq modalités obligatoires.

Le chargé de cours sera disponible pour l'encadrement pédagogique en vue de la préparation des travaux et de l'examen de mi-session.

Entente d'évaluation avec les étudiants

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) *Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;*
- b) *si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;*
- c) *au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.*

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) *le nombre et les échéances des évaluations ;*
- b) *la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.*

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

Évaluation n° 1 : Discussion sur l'actualité politique municipale sur le groupe Facebook

Objectif :

Tout au long de la session, vous devrez alimenter le groupe Facebook du cours en proposant des communications pertinentes. Au minimum, vous devrez y déposer les messages suivants :

	Nombre de publications (post) sur le groupe	Nombre de commentaires (en réponse à une publication)
Avant la semaine de relâche (1 ^{er} mars)	1	2
Après la semaine de relâche (1 ^{er} mars)	1	2

Production attendue :

• Vos publications devront...

- Comporter au moins 300 mots (maximum 400).
- Se baser sur l'analyse rigoureuse d'une lecture d'un des textes proposés dans la bibliographie du cours (cf. espace Moodle du cours).
- Mobiliser un fait d'actualité (depuis l'élection du 5 novembre 2017) rapporté par un quotidien montréalais.
- Respecter la structure suivante : 1) une mise en contexte ; 2) la remobilisation d'un ou plusieurs arguments du texte choisi (préciser lequel...); 3) en quoi ce ou ces arguments évoquent-ils une situation politique montréalaise récente ; 4) une interpellation de vos camarades sous forme de question ; 5) votre hypothèse de réponse en une phrase ou deux.
- On vous demande de proposer un raisonnement ; le type de question attendu est donc :
 - « *Au regard des dernières élections, croyez-vous que la typologie des partis de Maurice Duverger est encore applicable à Montréal ? De mon point de vue, je pense que non parce que [...]* »
 - Et non : « *J'ai l'impression que ce qui est dit dans le texte ne s'applique pas à Montréal. Vous en pensez quoi ?* »

• Vos commentaires (réponses) devront :

- Comporter au moins 100 mots (maximum 150).
- Répondre clairement et de façon factuelle à la question qui est posée dans la publication.
- Mobiliser une référence identifiée sur Virtuose ou Google Scholar (la référence doit être identifiée correctement en fin de message).
- Voici un exemple d'extrait de réponse :
 - « *Je ne partage pas complètement cette analyse parce que [...]. En effet, Belley (1992) suggère que [...].*
Référence complète de l'article : Belley, S. (1992). *Les partis politiques municipaux et les élections municipales de 1986 à Montréal et de 1989 à Québec. Politique*, (21), 5–35.
doi:10.7202/040711ar »
 - Et non : « *Tu as raison. D'ailleurs, plusieurs chroniqueurs comme Richard Martinon disent la même chose sur le sujet. Lien vers le site : <https://politics.theonion.com/hooded-members-of-congress-drown-another-love-child-in-1820838488>* »

Remise du travail :

- Quand : Le 11 avril 2018, avant 17 h (semaine 14). Aucun retard permis.
- Quoi : Un document qui comprend vos deux meilleures publications (1 avant et 1 après la semaine de relâche) et vos quatre meilleurs commentaires (2 avant et 2 après la semaine de relâche). Chacun d'eux doit être précédé d'un court paragraphe qui explique pourquoi ce choix.
- Où : Sur l'espace Moodle du texte.

Note :

- Pondération dans la note finale : 30 %

La note sera décomposée comme suite :

- Publications : 50 %. (25 % x 2)
 - Pour chaque publication :
 - Respect de la structure logique : 5 %
 - Pertinence du lien avec l'actualité : 5 %
 - Mobilisation adéquate de l'argumentation de l'auteur : 5 %
 - Formulation et pertinence de la question : 5 %
 - Logique de l'hypothèse : 5 %
- Commentaires : 50 % (12,5 % x 4)
 - Pour chaque commentaire :
 - Lien avec la question posée : 2,5 %
 - Qualité de la source proposée : 5 %
 - Clarté du raisonnement posé sur la base de la source : 5 %

Évaluation n° 2 : Questionnaire hebdomadaire à la maison

Objectif :

Vérifier la compréhension des concepts vus dans le dernier cours.

Production attendue :

- Chaque semaine, vous répondrez à deux à trois questions à choix multiples sur l'espace Moodle du cours.
 - Exemple de question : « Parmi les éléments suivants, quels sont les critères correspondant à la définition des “partis de professionnels” selon Maurice Duverger ? »
- Vous disposerez de 10 minutes pour y répondre, dans la semaine qui suit le cours :
 - Vous pouvez choisir d'y répondre du mercredi soir, 21 h, jusqu'au mercredi suivant, 17 h. Par contre, une fois que le questionnaire est ouvert, le compte à rebours de 10 min ne peut être arrêté. Assurez-vous d'être en condition idéale et de ne pas être interrompu afin de répondre aux questions.

Remise du travail :

- Quand : Quasiment toutes les semaines (voir calendrier du cours), avant 17 h. Aucun retard permis.
- Quoi : 2 questions à choix multiple par semaine.
- Où : Sur l'espace Moodle du texte.

Note :

- Pondération dans la note finale : 20 %

La note sera décomposée comme suite :

- Chaque question aura un poids équivalent.

Évaluation n° 3 : Examen intratrimestriel

Objectif :

Faire l'analyse des réflexions menées dans la première partie de la session dans une production écrite.

Production attendue :

- Vous devrez répondre à l'un ou l'autre de ces types d'exercices (à votre choix) :
 - Une question à traiter sous forme de dissertation avec introduction, argumentation structurée avec un plan et conclusion.
 - Exemple : « Sur le plan juridique, la ville de Montréal a-t-elle réellement accru ses pouvoirs ces dernières années ? »
 - Un exercice de synthèse qui mobilise des documents mis à votre disposition, avec introduction, argumentation structurée avec un plan et conclusion, et répondant à une question orientée.
 - Exemple : « En mobilisant notamment les documents qui vous sont fournis, peut-on dire le statut juridique de Montréal est stable ? »
- L'examen durera 2 h, maximum, et votre travail ne devra pas excéder 4 pages (1 ligne sur deux).

Remise du travail :

- Quand : Le 21 février 2018 (semaine 7, avant la relâche), de 18 h à 20 h. Aucun report permis.
- Quoi : Un examen sur table.
- Où : En classe.

Note :

- Pondération dans la note finale : 25 %

La note sera décomposée comme suit :

- Dissertation : 100 %
 - Respect de la structure d'une dissertation : 15 %
 - Respect des normes de rédaction et de la langue : 15 %
 - Qualité de l'introduction, incluant la problématique : 20 %
 - Mobilisation des éléments vus en cours : 25 %
 - Pertinence de la réflexion personnelle : 15 %
 - Esprit de synthèse de la conclusion : 10 %
- Exercice de synthèse : 100 %
 - Respect de la structure d'une dissertation : 15 %
 - Respect des normes de rédaction et de la langue : 15 %
 - Qualité de l'introduction, incluant la problématique : 15 %
 - Mobilisation des éléments vus en cours : 20 %
 - Mobilisation adéquate des ressources documentaires mises à disposition : 15 %
 - Pertinence de la réflexion personnelle : 10 %
 - Esprit de synthèse de la conclusion : 10 %

Évaluation n° 4 : Projet de recherche par affiche de fin de session

Objectif :

Développer un projet de recherche permettant de discuter un phénomène politique montréalais sur la base d'une méthode rigoureuse.

Production attendue :

- En équipe de 2, vous devrez produire une affiche qui présente un projet de recherche scientifique sur un sujet de votre choix en lien avec la politique municipale montréalaise.
 - L'affiche devra comprendre les éléments suivants : 1) une mise en contexte ; 2) une problématique ; 3) une question et des objectifs de recherche ; 4) une explication de la pertinence de la question/de l'objectif de recherche ; 5) un cadre théorique ; 6) la méthodologie anticipée ; 7) une bibliographie indicative comprenant au moins 10 sources.
 - L'affiche imprimée devra correspondre à un format de 24" x 36" (environ 60 cm x 90 cm) en orientation portrait ou paysage.
- L'affiche devra être présentée sous forme de court exposé.

Remise du travail :

- Quand : Le 18 avril 2018 (semaine 15, dernier cours de la session), à 18 h. Aucun report permis.
- Quoi : La version imprimée de l'affiche et le fichier PDF.
- Où : Présentation en classe et sur l'espace Moodle du cours.

Note :

- Pondération dans la note finale : 25 %

La note sera décomposée comme suit :

- Affiche : 85 %
 - Titre évocateur : 5 %
 - Mise en contexte : 10 %
 - Problématique : 20 %
 - Question et des objectifs de recherche : 10 %
 - Pertinence de la question/de l'objectif de recherche : 5 %
 - Cadre théorique : 15 %
 - Méthodologie anticipée : 10 %
 - Bibliographie indicative : 10 %
- Présentation orale : 15 %
 - Clarté de la structuration de l'exposé : 7,5 %
 - Respect du temps : 7,5 %

Barème de notation

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)

Note	Intervalle
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 – 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

Exigences et critères d'évaluation

Présentation et remise des travaux

Comme pour tout travail universitaire, une introduction avec sujet amené, posé et divisé, un développement ainsi qu'une conclusion doivent être la normale. Pour faciliter la structuration de votre travail, privilégiez un plan apparent, c'est-à-dire où les titres et sous-titres sont clairement identifiés.

Chacun des travaux doit comporter une page de présentation indiquant le nom de l'étudiant. Aussi, des gabarits seront mis à votre disposition sur l'espace Moodle du cours. Pour cela, l'UQAM, la faculté et le département vous proposent un certain nombre de documents pour vous aider dans l'élaboration de vos travaux. À ce titre, vous devrez notamment respecter :

- pour votre bibliographie : les règles de référencement des sources par type (UQAM)¹ ;
- les différents guides de méthodologie du département de Science politique (UQAM)².

Critères principaux

Chaque travail est selon une grille d'évaluation communiquée aux étudiants au. En règle générale, celles-ci comprendront les éléments suivants :

- Évaluation des connaissances abordées en séances et dans les lectures.
- Structure, cohérence et clarté des arguments présentés.
- Mobilisation d'éléments de culture générale (actualité, lectures personnelles, sens critique).
- Qualité de la langue française.

Qualité du français

La qualité du français est l'affaire de toute la communauté universitaire de l'UQAM. Bien que de nombreux outils de révision contribuent à améliorer grandement l'orthographe, la syntaxe et la conjugaison dans les travaux, il n'est pas rare que ceux-ci soient malheureusement négligés. Relisez-vous et, au besoin, faites-vous relire !

- Entre 0 et 1,5 faute en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document reste la même.
- Entre 1,6 et 2,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse d'un cran (exemple : de B- à C+).
- Entre 2,6 et 3,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse de deux crans (exemple : de B- à C).

¹ <http://www.guidemt.uqam.ca/citer/regles-par-type-ressource>

² <https://politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/425-appendices-guide-de-methodologie.html>

- Entre 3,6 et 4,4 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse de trois crans (exemple : de B- à C-).
- À partir de 4,5 fautes en moyenne par 250 mots, la note pour l'ensemble du document baisse également de trois crans (exemple : de B- à C-), mais l'étudiant est invité à consulter pour s'informer de toutes les activités d'amélioration offertes.

Retards

Tout retard doit être motivé par écrit auprès du chargé de cours avant la date de remise du travail.

Un retard non motivé ou un retard supplémentaire au délai accordé par le professeur entraîne une perte d'un cran (par exemple de B+ à B). Un retard au-delà de la 15^e semaine entraîne la mention « échec ».

Entente d'évaluation signée à Montréal, le _____ janvier 2018

Florent Michelot

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :
<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514-987-0348
calacs @uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514-987-3185
Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.